CÉGEP DE VALLEYFIELD
Milieu d'inspiration

CONSEIL
D'ADMINISTRATION
662e assemblée régulière
Procès-verbal version officielle

16 juin 2026, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

Membres présent(e)s	Mesdames Lucie Chiasson, Lyne Demers, Julie Dunn, Dominique Leduc, Isabelle St-Hilaire Vézina et messieurs Jean-François Bolduc, James-William Caron, Marc-André D'Amour, Mathis Godhue, Hugo Lachance, Etienne Leduc, Marc Rémillard et Jean Vaillancourt
Membres absent(e)s	Mesdames Camélia Houle, Sophie Paquette, Isabelle Prégent, et monsieur Sébastien St-Amour
Sièges vacants	Représentant(e) du milieu universitaire et représentant(e) du personnel enseignant
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle-L'Anglais, Édith Filiatrault, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Patrick Philie (à distance) et Benoit Sauvé
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration
 - 3.1. Procès-verbal de la 661e assemblée régulière
 - 3.2. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
 - 4.1. MES – Lettre de la ministre Martine Biron – Subvention pour l'apprentissage en milieu de travail (AMT) pour le programme Technologie du génie civil (TGC)
 - 4.2. Lettre de Mme Chantal Malouin – Démission du conseil d'administration
 - 4.3. MES – Lettre du directeur Pierre-Luc Bonneville – Demande d'aide financière pour les apprentissages en milieu de travail (AMT)
 - 4.4. Lettre de la Première ministre Christine Fréchette – Achats québécois
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbaux de la 991e réunion régulière du comité exécutif
 - 5.2. Procès-verbal 992e réunion extraordinaire du comité exécutif
 - 5.3. Procès-verbal de la 7e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2025-2026
 - 5.4. Procès-verbal de la 13e rencontre du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 20 février 2026

5.4.1. Résultats du sondage de satisfaction des membres du conseil d'administration et comparatifs
5.4.2. Projet de révision – Code d'éthique et de déontologie
5.4.3. Formation portant sur le nouveau Code d'éthique et de déontologie

6. Résolutions en bloc
6.1. Sanction des études AEC et DEC
6.2. Nomination des membres de la commission des études 2026-2027
6.3. Reclassification d'un poste de cadre à la Direction des études
6.4. Licences Microsoft – Mise à jour de l'octroi[GB2.1] du mandat 2025-7520-80 au CAG

7. Sujets pour adoption
7.1. Demande de subvention au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air (PAFIRSPA) **(Point devancé séance tenante après l'adoption des procès-verbaux, au point 4)**
7.2. Nomination au poste de gestionnaire administratif à la Direction des technologies de l'information et Remplacement d'un coordonnateur organisationnel des mesures de sécurité de l'information (COMSI)
7.3. Nomination au poste de gestionnaire administration au Centre d'études collégiales de Saint-Constant
7.4. Nomination à un comité de sélection – comblement du poste de directeur(trice) de la Direction la Formation continue et du Service aux entreprises
7.5. Autorisation – Demande d'emprunt de l'organisme Cité des arts et des sports
7.6. Actualisation du Plan stratégique 2023-2028
7.7. Planification budgétaire 2026-2027
7.7.1. Plan d'Effectifs 2026-2027
7.7.2. Adoption du budget de fonctionnement 2026-2027
7.8. Modification du contrat – Services d'agents de sécurité 2025-2026

8. Points d'information
8.1. Modification de contrat – Travaux supplémentaires pour la construction de stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque
8.2. Cadre de référence sur l'utilisation de l'intelligence artificielle
8.3. Du président
8.3.1. Modification – Calendrier des rencontres du CA
8.4. Du directeur général
8.4.1. Revue de presse du 4 mai au 8 juin 2026
8.5. Du directeur des études
8.5.1. Statistiques d'admission par programme pour l'automne 2026 – 3e tour SRAM
8.5.2. Bilan de travail de la commission des études pour 2025-2026

9. Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour la période estivale
10. Date et heure de la prochaine assemblée : 29 septembre 2026 à 18 h 30, à la salle AR-20
11. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 30, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Bolduc dépose l'ordre du jour de la 662e assemblée régulière du 16 juin 2026 pour adoption. Il introduit la séance et salue M. Vaillancourt pour son arrivée à titre de membre comme parent élu. Des gens quitteront également le CA, dont M. Mathis Goldu, membre élu à titre de représentant étudiant du secteur préuniversitaire, qui termine son mandat et Mme Camélia Houle (absente), aussi membre élue à titre de représentante étudiant du secteur technique. Il les remercie pour leur engagement et leur souhaite un bon succès. Un point est devancé (7.2) au point 4.

Il est proposé par Mme Julie Dunn
Et appuyé par M. James-William Caron

A-662.2 QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE déposé.

ADOPTÉ TEL QUE MODIFIÉ

3. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

3.1. Procès-verbal de la 661e assemblée régulière

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

A-662.3.1 QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 661e assemblée régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Affaires découlant des procès-verbaux

Ref.CA.661.7.4 – Octroi de mandat-Travaux de reconstruction de la cuisine

M. Rémillard invite Mme Bélisle-L'Anglais à faire le point sur le dossier de la cuisine en reconstruction à la suite de l'incendie du 4 octobre 2024. Les négociations avec l'assureur au dossier ont retardé l'octroi de contrat et un délai supplémentaire a été requis pour maintenir la validité des soumissions reçues. Certains experts, en appui aux équipes du Cégep, ont été ajoutés au dossier afin de pouvoir conclure dans les prochaines semaines lors d'un comité exécutif extraordinaire qui aura lieu le 3 juillet prochain. Des échanges ont lieu avec les membres. Il est précisé que les délais entrainent des impacts pour la suite du projet. Il est toutefois rappelé qu'un service restreint est toujours offert à la communauté collégiale.

Ref.CA.661.7.6 – Adoption du nom de la bibliothèque du Cégep de Valleyfield

En suivi de l'adoption du maintien du nom Armand-Frappier par la future bibliothèque du Cégep de Valleyfield, M. Rémillard informe les membres que la

Ville de Salaberry-de-Valleyfield a été avisée de la résolution entérinée par les membres, lors de la séance du 12 mai 2026. Le plan de transition suit son cours et d'autres informations quant au projet pourront être partagées ultérieurement.

4. Demande de subvention au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air (PAFIRSPA) (point devancé)

M. Patrick Philie, coordonnateur aux affaires étudiantes, présente le point, à distance.

En 2010, le Cégep, en partenariat avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, a procédé à l'aménagement d'un terrain synthétique afin de répondre aux besoins croissants des étudiant(e)s, des équipes sportives et de la communauté. Après plus de 15 ans d'utilisation intensive, les installations ont atteint la fin de leur cycle de vie utile et nécessitent maintenant une intervention majeure.

Le revêtement du terrain synthétique présente aujourd'hui des signes importants d'usure qui affectent sa performance ; compactage des matériaux de remplissage (granules de caoutchouc) et usure des fibres. La durée de vie théorique pour ce type de surface est de 10 à 12 ans selon le niveau d'usage. Son état actuel justifie sa réfection afin de maintenir des conditions de pratique et de compétition sécuritaires et conformes aux standards actuels.

Les infrastructures périphériques du terrain présentent également plusieurs signes de désuétude. Afin de répondre à la demande, des gradins portatifs ont été ajouté aux gradins permanents. Ces gradins ne sont pas sécuritaires et sont en fin de vie utile. De plus, leur configuration permet un accès direct au terrain, ce qui engendre des enjeux de sécurité lors des événements sportifs.

La galerie de presse située au-dessus du gradin principal existant nécessite également des travaux de sécurisation. Puisque cet espace n'est pas fermé, il demeure vulnérable aux actes de vandalisme. Par ailleurs, le système d'éclairage actuel affiche un niveau de désuétude avancé. Selon le rapport produit par la firme SGM à l'automne 2025, son état justifie un remplacement afin d'assurer la fiabilité des installations et de réduire les coûts d'exploitation à long terme. Le système de contrôle des accès doit également être modernisé afin de répondre aux exigences actuelles en matière de gestion et de sécurité. Finalement, le système de son doit être remplacé pour être en mesure d'offrir une expérience de qualité aux participant(e)s.

Le projet de réfection proposé permettra de remettre à niveau l'ensemble du complexe sportif extérieur. Les travaux comprendront notamment le remplacement du revêtement du terrain synthétique, assurant ainsi sa pérennité et le maintien de conditions de jeu sécuritaires pour les prochaines années.

De nouvelles estrades permanentes offriront une capacité d'accueil accrue pour les spectateur(-trice)s et permettront un meilleur contrôle des accès au terrain. L'espace aménagé sous les estrades pourra accueillir des toilettes, des locaux d'entreposage ainsi qu'un comptoir d'accueil, bonifiant ainsi les services offerts aux utilisateur(-trice)s.

Considérant l'importance stratégique de cette infrastructure pour les activités pédagogiques, sportives et communautaires, une intervention majeure est désormais nécessaire. Une réfection et une mise à niveau du terrain permettront d'assurer sa pérennité, de maintenir des conditions d'utilisation sécuritaires et de répondre aux besoins actuels et futurs de l'ensemble des utilisateur(-trice)s.

Par le biais du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air (PAFIRSPA)* du ministère de l'Enseignement supérieur, le Cégep souhaite remplacer la surface de jeu, convertir le système d'éclairage au DEL, remplacer les anciennes estrades en bois, rénover la galerie de presse, mettre à jour le système de contrôle d'accès et remplacer le système de son.

Le *PAFIRSPA* vise à :

- Augmenter la présence d'infrastructures sportives et récréatives et de plein-air en bon état dans toutes les régions du Québec;
- Accroître l'accessibilité à ces infrastructures pour la population.

Dans le cadre de cette demande de subvention, les organismes demandeurs doivent répondre à trois exigences minimales :

- Être propriétaire ou emphytéote du terrain et de l'infrastructure faisant l'objet de la demande;
- S'engager à exploiter et à maintenir l'infrastructure en bon état;
- À l'exception des organismes municipaux, s'engager à conclure une entente de partage des installations avec la municipalité où se situe le projet.

À ce sujet, le Cégep et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield sont en discussion afin d'actualiser la convention initiale concernant l'utilisation des équipements sportifs qui se terminera en juin 2030.

Afin de répondre aux exigences du programme d'aide financière, le Cégep devra également s'engager à assumer les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure, à payer pour tout dépassement de coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministère de l'Enseignement supérieur. Il est à noter que les frais d'exploitation ne seront pas supérieurs aux frais actuels après le projet de réfection et ils seront partagés selon les paramètres de l'entente renouvelée (au prorata de l'utilisation).

Selon les estimations obtenues par les différents fournisseurs, les coûts du projet sont de 4 203 585 $. L'aide financière maximale ne pouvant excéder 66 % des coûts admissibles, voici donc la répartition :

- Subvention (66 %) : 2 774 366 $
- Cégep : 1 014 219 $ (financé par le solde fonds ou un emprunt)
- Ville : 415 000$ (résolution à venir à la suite de l'assemblée publique du 16 juin)

La Ville s'engagera à contribuer pour 50% des coûts résiduels des volets suivants :

- Remplacement de la surface synthétique (incluant honoraires professionnels)
- Conversion du système d'éclairage au DEL (incluant honoraires professionnels)

- Réparation du système de contrôle d'accès

Le tableau suivant présente une ventilation des coûts estimés :

Item	Description	Estimation par	Montant avant txs	Montant avec taxes net (6,9368 %)
1	Remplacement du tapis de la surface synthétique	MDTP	1 827 934,00 $	1 954 734,13 $
2	Ajout d'estrades (1 166 880$ X 6% X 3 ans)	EXP	1 389 772,00 $	1 486 177,70 $
3	Conversion des luminaires au DEL	SGS	291 712,00 $	311 947,48 $
4	Réparation du système d'accès	Budget	10 000,00 $	10 693,68 $
5	Honoraires professionnels MDTP (nouveau tapis)	Décret	119 025,00 $	127 281,53 $
6	Honoraires professionnels EXP (ajout d'estrades)	EXP	131 688,00 $	140 822,93 $
7	Honoraires professionnels pour l'étude photométrique	Décret	40 775,00 $	43 603,48 $
8	Remplacement du système de son	DTI	60 000,00 $	64 162,08 $
9	Études diverses	Budget	60 000,00 $	64 162,08 $
		Total	3 930 906,00 $	4 203 585,09 $

À la fin de la présentation, il est précisé que l'enveloppe gouvernementale pour ce programme est d'environ 300 M$, ce qui demeure un montant peu élevé par rapport à l'ensemble des demandes au sein de la province.

Considérant la volonté du Cégep de Valleyfield de moderniser ses installations sportives extérieures;

Considérant les besoins de rehausser le niveau de sécurité entourant l'usage de ces installations;

Considérant l'appui et le partenariat avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de partager une partie des coûts résiduels d'investissement associés à ce projet;

Considérant l'appui au projet reçu de la Cité des Arts et des Sports;

Considérant l'appui au projet reçu du Centre de services scolaires de la Vallée-des-Tisserands;

Considérant que le ministère de l'Enseignement supérieur dispose d'un Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air (PAFIRSPA);

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

A-662.4

QUE LE CÉGEP DE VALLEYFIELD DÉPOSE UNE demande d'aide financière représentant 66 % des coûts admissibles du projet de réfection du terrain synthétique, estimé à 4 203 585 $, au ministère de l'Enseignement Supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein-air;

QUE SOIT CONFIRMÉ L'ENGAGEMENT DU CÉGEP de Valleyfield à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministère de l'Enseignement supérieur;

QUE LE CÉGEP DE VALLEYFIELD DÉSIGNE LE directeur général, monsieur Marc Rémillard, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Correspondance

5.1. MES – Lettre de la ministre Martine Biron – Subvention pour l'apprentissage en milieu de travail (AMT) pour le programme Technologie du génie civil (TGC)

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Etienne Leduc, directeur des études, rappelle que les subventions ont été obtenues pour finaliser l'implantation du programme AMT.

5.2. Lettre de Mme Chantal Malouin – Démission du conseil d'administration

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5.3. Lettre de la Première ministre Christine Fréchette – Achats québécois

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

6. Dépôt de documents

6.1. Procès-verbal de la 991e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

6.2. Procès-verbal 992e réunion extraordinaire du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

6.3. Procès-verbal de la 7e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2025-2026

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

6.4. Procès-verbal de la 13e rencontre du comité de gouvernance et d'éthique tenue le 20 février 2026

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. M. Marc-André D'Amour, président du comité, fait état des travaux en cours.

6.4.1. Résultats du sondage de satisfaction des membres du conseil d'administration et comparatifs

Les membres prennent connaissance des résultats du sondage de satisfaction des membres du CA. M. d'Amour partage quelques informations supplémentaires.

6.4.2. Projet de révision – Code d'éthique et de déontologie

M. D'Amour invite les membres à prendre connaissance du projet de révision du Code d'éthique et de déontologie du Cégep. Les membres peuvent transmettre leurs avis et commentaires à la Direction des affaires corporatives du développement institutionnel et des communications, d'ici le 28 août 2026. Il rappelle les travaux réalisés et l'accompagnement du Groupe Philia pour la révision du Code.

6.4.3. Formation portant sur le nouveau Code d'éthique et de déontologie

M. D'Amour informe les membres qu'une formation portant sur le nouveau Code d'éthique et de déontologie sera prévue le 18 novembre 2026. Les membres sont invités à voir avec la DACDIC s'ils ont une contrainte d'horaire.

7. Résolutions en bloc

7.1. Sanction des études DEC et AEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 43 étudiants qui se voit décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- Quarante-trois étudiants à l'hiver 2026

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction

des études pour les 98 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'été 2025
- un étudiant à l'automne 2025
- quatre-vingt-dix étudiants à l'hiver 2026
- six étudiants à l'été 2026

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

A-662.7.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 16 juin 2026, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 98 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2026060201. et déposé à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. Nomination des membres de la commission des études 2026-2027

En vertu du Règlement permanent relatif à la commission des études, il est établi que le conseil d'administration nomme les membres de la commission des études qui sont responsables de la coordination de programme, incluant le cheminement Tremplin DEC et deux représentants de la Formation générale. Ce faisant, le conseil est invité à procéder à la nomination des membres suivants :

Nom du responsable	Programme
Érick Cyr	Arts visuels
François Marquis	Arts, lettres et communication
Sabrina Sauvé	Cheminement Tremplin DEC
Claude-Émilie Roy	Formation générale
Sarah Brunette	Formation générale
Bénédict Plante	Sciences de la nature
Caroline Watier	Sciences humaines
Christine Lafleur	Soins infirmiers
Mathieu De Repentigny	Techniques administratives
Dominique Leduc	Techniques d'éducation à l'enfance
Geneviève Turcotte	Techniques d'éducation spécialisée
Annie Quenneville	Techniques d'inhalothérapie
Jean-François Lalonde	Techniques de génie mécanique
Farida Mostefaoui	Techniques de l'informatique
Julie Gauthier	Techniques de laboratoire, profil chimie analytique
Véronique Boisvert	Techniques juridiques
Vincent Lalancette-Chayer	Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle
Guylaine Chayer	Technologie du génie civil
Martin Poirier	Techniques de physiothérapie

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

A-662.7.2 DE NOMMER À TITRE DE MEMBRES DE LA commission des études pour l'année scolaire 2026-2027 les responsables de programme dont les noms apparaissent dans la liste ci-dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Reclassification d'un poste de cadre à la Direction des études

À la suite de l'analyse d'une demande de reclassification de la titulaire du poste de gestionnaire administrative (ADM-05) à la Direction des études, il est recommandé aux membres du conseil d'administration de procéder au reclassement dudit poste en un poste de coordonnatrice (ADM-06).

L'actuelle titulaire du poste est Mme Anne-Marie Ouellette qui est à l'emploi du Cégep depuis le 13 février 2023.

À la suite d'une analyse effectuée par M. Laval Dubé, consultant externe et directeur des ressources humaines de cégep à la retraite, les attributions et les responsabilités confiées à madame Ouellette relèvent dans une plus grande proportion d'un poste de coordination que d'un poste de gestionnaire, selon le plan de classification des cadres. À cela s'ajoutent l'appréciation du travail accompli par le supérieur hiérarchique, sa recommandation et celle des membres du comité local de l'Association des cadres de collèges de procéder au reclassement.

L'impact financier annuel au maximum des échelons est de 8 701 $.

Considérant la demande de reclassification du 23 octobre 2025 déposée par Mme Anne-Marie Ouellette;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de M. Laval Dubé, consultant externe, et du directeur adjoint aux études, M. Martin Nantel-Valiquette;

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

A-662.7.3

DE PROCÉDER AU RECLASSEMENT DU POSTE de gestionnaire administrative (ADM-05) à la Direction des études, en un poste de coordonnatrice (ADM-06), et ce, rétroactivement à la date du dépôt de la demande de reclassification et en conformité avec le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi que de la Politique de gestion du personnel d'encadrement (AG-01-PO-01).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4. Licences Microsoft – Mise à jour de l'octroi du mandat 2025-7520-80 au CAG

Le comité exécutif du 21 janvier 2025 a autorisé le Cégep à participer au mandat 2025-7520-80 du CAG concernant les licences Microsoft. Le détail des items demandés à ce moment-là se trouve dans le tableau ci-dessous :

Item	Quantité	Prix	Total
M365 A5 pour les employé(e)s (Microsoft 365, Antivirus)	430	134,78 $	57 955,40 $
M365 A3 pour les employé(e)s (Microsoft 365)	80	60,84 $	4 867,20 $
Windows Server Datacenter Core (2 Core) (Licences pour nos serveurs)	24	61,12 $	1 466,78 $
Windows Server Standard Core (2 Core) (Licences pour nos serveurs)	24	9,64 $	231,26 $
Visual Studio Professionnel	5	86,99 $	434,95 $

Le mandat étant d'une durée de 2 ans, le montant total autorisé a été de 129 743,62 $.

Cependant, il appert qu'au final, nous avons eu besoin de plus de licences que prévu, étant donné l'accroissement du nombre d'employé(e)s au Cégep. De plus, le produit de protection des postes partagés, qui était gratuit auparavant, doit dorénavant être payé au prix unitaire de 10,20 $ pour un total de 1 100 postes partagés. Voici le détail des besoins réels pour l'année 2025-2026 ainsi que pour l'année 2026-2027 :

Année 2025-2026 :

Item	Quantité	Prix	Total
M365 A5 pour les employé(e)s (Microsoft 365, Antivirus)	455	134,78 $	61 324,90 $
M365 A3 pour les employé(e)s (Microsoft 365)	90	62,64 $	5 637,60 $
Protection Defender pour les postes partagés	1100	10,20 $	11 220 $
Windows Server Datacenter Core (2 Core) (Licences pour nos serveurs)	24	61,12 $	1 466,78 $
Windows Server Standard Core (2 Core) (Licences pour nos serveurs)	24	9,64 $	231,26 $
Visual Studio Professionnel	8	86,99 $	695,92 $

Le total de l'année 2025-2026 s'élève à 80 576,46 $.

Année 2026-2027 :

Item	Quantité	Prix	Total
M365 A5 pour les employé(e)s (Microsoft 365, Antivirus)	480	134,78 $	64 694,40 $
M365 A5 Sécurité pour les employé(e)s A3 (Antivirus)	75	41,71 $	3 128,25 $
M365 A3 pour les employé(e)s (Microsoft 365)	75	62,64 $	4 698 $
Protection Defender pour les postes partagés	1100	10,20 $	11 220 $
Windows Server Datacenter Core (2 Core) (Licences pour nos serveurs)	24	61,12 $	1 466,78 $
Windows Server Standard Core (2 Core) (Licences pour nos serveurs)	24	9,64 $	231,26 $
Visual Studio Professionnel	8	86,99 $	695,92 $

Le total de l'année 2026-2027 s'élève à 86 134,61 $.

Le grand total pour le mandat de 2 ans est donc de 166 711,07 $ comparativement à 129 743,62 $ qui avait été autorisé. Cette différence représente une augmentation de 22,2 %.

Considérant que le comité exécutif a déjà autorisé la participation du Cégep au mandat 2025-7520-80 et que le dépassement est directement relié à

l'augmentation du nombre de licences nécessaires pour l'accroissement du nombre d'employé(e)s ainsi que la protection des postes partagés;

Considérant l'avis favorable du comité exécutif du 22 mai 2026;

Considérant que les licences Microsoft sont primordiales à la mission du Cégep ainsi qu'à son fonctionnement administratif;

Considérant que ce renouvellement de licences Microsoft est financé à l'aide du budget de fonctionnement du cégep;

Il est proposé par M. Hugo Lachance
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

A-662.7.4 D'AUTORISER LE DÉPASSEMENT DE 22,2 % pour le mandat d'achat 2025-7520-80 : LICENCES MICROSOFT au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour un montant total de 166 711,07 $ plus taxes pour la période du 1er juin 2025 au 31 mai 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Marc-André D'Amour quitte la salle à 18 h 51.

8. Sujets pour adoption

8.1. Nomination au poste de gestionnaire administratif à la Direction des technologies de l'information et Remplacement d'un coordonnateur organisationnel des mesures de sécurité de l'information (COMSI)

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente le point.

Le 20 avril 2026, M. Benoit Leboeuf informait la Direction des technologies de l'information (DTI) qu'il démissionnait de son poste de gestionnaire administratif à compter du 1er mai 2026.

Conformément à la Politique de gestion du personnel d'encadrement, le Cégep a mis sur pied un comité de sélection afin de combler le poste de gestionnaire administratif à la DTI. Le comité était formé des membres suivants :

- Marc Rémillard, directeur général;
- Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information et supérieur immédiat;
- Francis Bernard, directeur des ressources humaines;
- Alexandre Bolduc, régisseur général et représentant désigné du comité local des cadres.

L'appel de candidatures s'est tenu du 12 au 24 mai 2026. La Direction des ressources humaines a reçu douze (12) candidatures. Quatre (4) candidat(e)s furent invité(e)s à participer à une entrevue tenue le 1er juin 2026.

Après analyse des résultats aux tests et des entrevues réalisées, le comité de sélection a retenu la candidature de M. Marc-André D'Amour. Il s'agit d'une recommandation unanime du comité.

Détenteur d'un diplôme d'études collégiale en informatique du Cégep de Valleyfield ainsi que d'un certificat en analyse des systèmes d'affaires de l'Université Laval, M. D'Amour œuvre au sein du Cégep de Valleyfield depuis 2010 occupant les fonctions suivantes :

- technicien en informatique de 2010 à 2020;
- analyste de 2020 à 2022;
- analyste spécialisé en informatique de 2022 jusqu'à maintenant.

Considérant que cette candidature rencontre les exigences définies au profil du poste, le comité de sélection recommande la nomination de M. Marc-André D'Amour au poste de gestionnaire administratif à la Direction des technologies de l'information au Cégep de Valleyfield. La date d'entrée en fonction sera le 17 juin 2026.

De plus, en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI), de la Directive gouvernementale sur la sécurité de l'information (DGSI) et du Cadre gouvernemental de gestion de la sécurité de l'information, le Cégep doit procéder à la nomination de deux employés à la fonction de coordonnateur organisationnel des mesures de sécurité de l'information (COMSI) qui a comme rôle l'application du processus de gestion des menaces, vulnérabilités et incidents (GMVI) au sein de l'organisation, et ce, en soutien au chef de la sécurité de l'information organisationnelle (CSIO).

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-662.8.1

DE PROCÉDER À LA NOMINATION DE M. MARC-André D'Amour au poste de gestionnaire administratif à la direction des technologies de l'information, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'à la Politique de gestion du personnel d'encadrement. La date d'entrée en fonction est effective le 17 juin 2026.

DE CONFIER À M. MARC-ANDRÉ D'AMOUR LES fonctions de coordonnateur organisationnel des mesures de sécurité de l'information (COMSI) dès son entrée en poste.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Marc-André D'Amour revient dans la salle à 18 h 55.

Les membres félicitent M. D'Amour pour sa nomination. Il terminera son mandat à titre de membre issu du groupe des professionnel(le)s au conseil d'administration à cette séance. M. Bolduc salue son engagement au sein du CA et du comité gouvernance et d'éthique et d'autres comités sur lesquels il s'est investi.

8.2. Nomination au poste de gestionnaire administratif au Centre d'études collégiales de Saint-Constant

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente le point.

Le 1er avril 2026, Mme Catherine Hurteau informait la Direction générale qu'elle démissionnait de son poste de gestionnaire administrative à compter du 10 avril 2026.

Conformément à la Politique de gestion du personnel d'encadrement, le Cégep a mis sur pied un comité de sélection afin de combler le poste de gestionnaire administratif (Centre d'études collégiales Saint-Constant). Le comité était formé des membres suivants :

- Marc Rémillard, directeur général;
- Étienne Leduc, directeur des études;
- François Sauvé, directeur adjoint aux études et supérieur immédiat;
- Nathalie Rochefort, coordonnatrice aux ressources humaines;
- Edith Filiatreault, directrice aux affaires étudiantes et représentante désignée du comité local des cadres.

L'appel de candidatures s'est tenu du 20 avril au 12 mai 2026. La Direction des ressources humaines a reçu 36 candidatures. Quatre (4) candidat(e)s furent invité(e)s à participer à une entrevue tenue le 19 mai 2026.

Après analyse des résultats aux tests et des entrevues réalisées, le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Mélanie Bergeron. Il s'agit d'une recommandation unanime du comité.

Détentrice d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de 2e cycle en gestion de la formation et d'un baccalauréat en études françaises de l'Université de Sherbrooke, Mme Bergeron occupe présentement les fonctions de consultante en formation et développement organisationnel depuis 2025. Précédemment, Mme Bergeron a occupé le poste de directrice aux services aux entreprises de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec de 2024 à 2025. Elle a également occupé les fonctions de directrice adjointe aux services aux entreprises et de conseillère pédagogique à l'École nationale d'aérotechnique ainsi que les fonctions de coordonnatrice administrative et de coordonnatrice à la formation continue à l'Université de Sherbrooke, Campus de Longueuil.

Considérant que cette candidature rencontre les exigences définies au profil du poste, le comité de sélection recommande la nomination de Mme Mélanie Bergeron au poste de gestionnaire administratif (Centre d'études collégiales Saint-Constant). La date d'entrée en fonction est le 17 juin 2026.

Il est proposé par Mme Dominique Leduc
Et appuyé par Mme Isabelle St-Hilaire Vézina

A-662.8.2 DE PROCÉDER À LA NOMINATION DE Mme Mélanie Bergeron au poste de gestionnaire administratif (Centre d'études collégiales Saint-Constant) à la direction des études, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'à la Politique de gestion du personnel d'encadrement. La date d'entrée en fonction est effective le 17 juin 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Dominique Leduc quitte temporairement la séance vers 19 h.

8.3. Nomination à un comité de sélection – comblement du poste de directeur(trice) de la Direction la Formation continue et du Service aux entreprises

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Madame Marie Barrette, directrice du service de la Formation continue et du Service aux entreprises, a annoncé son départ à la retraite pour le début du mois de janvier 2027. Dans ce contexte, il est pertinent de débuter le processus de comblement de son poste.

La première étape est de former le comité de sélection. En vertu de la Politique de gestion du personnel d'encadrement, le comité de sélection, pour un poste de cadre de direction, est formé de deux membres du conseil d'administration, du directeur général, d'un(e) représentant(e) désigné(e) du comité local de l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ), ainsi que du directeur des ressources humaines (à titre d'expert-conseil, sans droit de vote).

Considérant l'article 6.1.5 de la Politique de gestion du personnel d'encadrement qui prévoit que le comité de sélection, pour un poste de cadre de direction est composé de deux membres du conseil d'administration;

Il est proposé par M. Etienne Leduc
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-662.8.3 DE NOMMER, À TITRE DE MEMBRE DU CONSEIL d'administration Mme Julie Dunn et Mme Isabelle St-

Hilaire Vézina pour siéger au comité de sélection du poste de directeur(-trice) du service de la formation continue et du service aux entreprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme Leduc revient au sein de la séance vers 19 h 04.

8.4. Autorisation – Demande d'emprunt de l'organisme Cité des Arts et des Sports

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

M. Rémillard dépose aux membres une demande de la part de l'organisme de la Cité des Arts et des Sports (CAS) dans le but de contracter un prêt hypothécaire de 4 millions $ afin de prévoir des travaux de maintien d'actifs. Un document détaillant les interventions prévues par la CAS est aussi déposé aux membres.

CONSIDÉRANT QUE le Séminaire de Valleyfield (aujourd'hui connu comme étant le Collège d'enseignement général et professionnel de Valleyfield (le « Cégep ») et l'Organisme sont intervenus à des actes de cession datés du 22 septembre 1967 et du 7 octobre 1968, tous reçus devant Me Philippe Malouin, notaire (collectivement, les « Cessions antérieures »);

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme et le Cégep sont intervenus à un acte de cession daté du 8 février 2011 relativement à l'immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire numéro neuf cent cinquante-cinq (955-2) du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte Cécile, dans la circonscription foncière de Beauharnois, lequel acte a été reçu devant Me Gilles Marois, notaire, sous le numéro 17 129 de ses minutes et publié au registre foncier de la circonscription foncière de Beauharnois sous le numéro 17 895 649 (la « Cession 955-2 »);

CONSIDÉRANT QUE, suivant les Cessions antérieures et la Cession 955-2, l'Organisme est l'unique propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot QUATRE MILLIONS CINQ CENT SEIZE MILLE HUIT CENT TROIS (4 516 803) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, portant le numéro civique 100, rue Saint-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield, province de Québec {l'« Immeuble »);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la Cession 955-2, dans le cadre d'une vente, d'une cession volontaire, d'une obligation de vendre l'Immeuble et/ou consentir à une hypothèque immobilière, pour quelques causes que ce soit, l'Organisme doit au préalable obtenir l'autorisation écrite du Cégep;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme de la Cité des Arts et des Sports de contracter un emprunt d'un maximum de 4 millions $ afin de prévoir des travaux de maintien d'actifs du 100, rue Saint-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. James-William Caron
Et appuyé par M. Marc-André d'Amour

A-662.8.4

D'AUTORISER L'ORGANISME CITÉ DES ARTS ET des Sports à contracter un emprunt d'un maximum de 4 millions $ afin d'effectuer des travaux de maintien d'actifs au bâtiment du 100, rue Saint-Thomas à Salaberry-de-Valleyfield, notamment la réfection complète de la toiture, l'installation d'un nouveau système de filtration, l'actualisation du système de ventilation de la piscine et le remplacement des casiers.

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE président du conseil d'administration à signer tout document en lien avec cette autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5. Actualisation du Plan stratégique

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Après avoir adopté le Bilan mi-parcours du Plan stratégique 2023-2028 lors de la séance du conseil d'administration du 24 mars 2026, le comité de pilotage responsable des travaux du Plan stratégique, composé de M. Marc Rémillard, directeur général, M. Etienne Leduc, directeur des études et Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, s'est réuni le 20 avril dernier afin de pouvoir convenir des changements à apporter dans le Plan stratégique, en lien avec les recommandations du bilan.

Découlant des travaux, certains ajouts de chantiers ou stratégies ont été faits, particulièrement dans l'orientation 3 -Proposer une expérience-étudiante et une expérience-employé distinctives. De plus, des ajustements au tableau de bord des indicateurs stratégiques sont proposés dans les documents joints à cet état de situation pour revoir certaines cibles, notamment à la Formation continue et au Service aux entreprises.

Les documents présentés ont fait l'objet de consultations préliminaires au comité de gestion ainsi qu'Comité consultatif du Plan stratégique en mai 2026. Ensuite, ceux-ci ont été soumis en consultations internes auprès des instances internes habituelles, soit les syndicats, l'Association étudiante ainsi que l'Association des cadres des Collèges du Québec – section locale.

Ils sont finalement déposés à la séance de la commission des études du 26 mai 2026, dans le but d'obtenir un avis favorable. Par la suite, avec ces documents, l'actualisation du Plan stratégique sera déposée aux membres du conseil d'administration, pour adoption, lors de la séance du 16 juin 2026.

Considérant les obligations du Cégep de Valleyfield de suivre et d'actualiser, s'il y a lieu, son Plan stratégique 2023-2028;

Considérant les travaux menés à la suite de l'adoption du Bilan mi-parcours du Plan stratégique 2023-2028;

Considérant les consultations internes menées entourant les changements à considérer pour actualiser le Plan stratégique 2023-2028;

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 26 mai 2026;

Il est proposé par Mme Dominique Leduc
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-662.8.5 D'ADOPTER L'ACTUALISATION DU PLAN stratégique 2023-2028, tel que déposé lors du conseil d'administration du 16 juin 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6. Planification budgétaire 2026-2027

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratif, introduit le point. Elle partage les faits saillants résumés dans les documents déposés.

8.6.1. Plan d'Effectifs 2026-2027

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente le point.

Dans le cadre de la préparation du plan d'effectifs 2026-2027, des consultations par direction ont été menées auprès du personnel d'encadrement afin de recenser les besoins en main-d'œuvre pour le personnel professionnel et de soutien. En suivi de ces consultations, le comité de direction a travaillé un plan d'effectifs reflétant la poursuite des orientations ainsi que les besoins du Cégep pour la prochaine année scolaire.

Cette année, 6 facteurs furent pris en compte lors de l'élaboration du plan d'effectifs :

1. les allocations budgétaires pour l'année 2026-2027;
2. l'effectif scolaire anticipé en 2026-2027;
3. les besoins de fonctionnement du Cégep et de ses centres d'études collégiales, notamment le Centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion;
4. le gel de recrutement applicable aux emplois réguliers et occasionnels pour le personnel ne donnant pas de services directs aux étudiants;

5. la loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'état (Loi 15);
6. les orientations du Plan stratégique 2023-2028 du Cégep.

Il est important de souligner que la hausse des crédits budgétaires pour le réseau collégial est de l'ordre de 5,3 % tel qu'annoncé dans le dernier budget du Québec 2026-2027. Cette hausse des crédits permettra de couvrir l'ensemble des coûts de système, dont les indexations salariales, ainsi que la croissance de la population étudiante.

Des précisions sont apportées sur certains postes, dont celui de tuyauteur. Il est également ajouté que la matrice des coûts tient compte des avantages sociaux.

Voici donc les recommandations du Cégep pour le plan d'effectifs 2026-2027.

A. DIRECTION DES ÉTUDES

Le modèle de réponse à l'intervention (RAI) est une approche éducative qui vise à prévenir et réduire les difficultés d'apprentissage en offrant des interventions adaptées aux besoins des étudiants. L'implantation du modèle RAI représente un changement important pour le Cégep. D'ailleurs, le Plan de travail institutionnel comporte un chantier qui durera fort probablement plus d'une année. En ce moment, les tâches liées à l'implantation, à la coordination et au suivi du modèle sont partagées entre plusieurs intervenants (gestionnaires et professionnels), sans qu'une ressource soit clairement dédiée à cette fonction. Cette situation rend plus difficile le déploiement structuré du modèle et ajoute une charge supplémentaire aux équipes qui doivent concilier ces responsabilités avec leur mandat principal. L'ajout d'une ressource professionnelle dédiée à la coordination de l'implantation du modèle RAI permettrait de soutenir concrètement les équipes, de faciliter l'arrimage entre les services et d'assurer un suivi continu du déploiement. Cette ressource jouerait également un rôle clé pour favoriser l'appropriation du modèle, maintenir la cohérence des pratiques et assurer une implantation durable, tout en optimisant l'utilisation des ressources déjà en place. Par conséquent, il est recommandé de créer un projet spécifique à temps complet à titre de conseiller pédagogique, et ce, pour une période d'une année.

La présence d'un aide pédagogique individuel (API) en amont dans le cheminement des étudiants est primordiale pour le soutien à la réussite. Dans le but de consolider le soutien à la réussite des étudiants et compte tenu de l'accroissement de la diversification des cheminements et de la complexification des dossiers, il est recommandé de convertir en poste régulier, au terme des 4 années consenties selon la convention collective, le projet spécifique à temps complet d'aide pédagogique individuel.

Au cours des dernières années, le département d'éducation physique constate une augmentation significative du nombre de groupes d'étudiant

dans cette discipline avec la croissance de l'effectif étudiant. Avec la multiplication des plateaux sportifs et l'augmentation des activités parascolaires associées aux équipes sportives du Noir et Or, , il est recommandé de créer un projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle (75 %) d'appariteur au gymnase afin d'assister le personnel et les étudiants dans la préparation du matériel nécessaire aux activités d'enseignement et aux activités sportives, de gérer le prêt d'équipements sportifs et d'assurer un bon fonctionnement de ces équipements.

Dans la poursuite de sa stratégie visant à développer un pôle de formation et d'innovation en santé en collaboration avec divers partenaires, il est recommandé de :

- convertir en poste régulier le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits dans les programmes en soins infirmiers 180.A0 dispensés au Centre d'études collégiales de Vaudreuil. Cette ressource assurera également un appui technique dans les autres lieux de formation ;
- maintenir pour une 3e année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques (sciences) afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits aux cours de chimie, physique et biologie des programmes en soins infirmiers (180.A0) et au programme en physiothérapie (144.A1) dispensé au Centre d'études collégiales de Vaudreuil ;
- poursuivre pour une 3e année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits dans le programme de technique de physiothérapie (144.A1) dispensé au Centre d'études collégiales de Vaudreuil ;
- maintenir pour une 2e année le projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle (69 %) de technicien en travaux pratiques afin de supporter les opérations de la clinique-école à Vaudreuil, notamment :
 - participer aux activités de stage des étudiants ;
 - assister les enseignants lors des activités de soins ;
 - effectuer les suivis médicaux auprès des patients ;
 - veiller à l'organisation des locaux
 - assurer la gestion efficace du matériel et des équipements nécessaires au fonctionnement de la clinique-école.

 Cette ressource assurera également un appui technique dans les autres lieux de formation, le cas échéant.
- créer un projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle (69 %) de technicien en travaux pratiques afin de supporter les opérations du centre de simulation à Valleyfield dans un contexte où les nouveaux programmes en soins infirmiers et en inhalothérapie prévoient une augmentation du nombre d'heures de stage. Cette réalité entraînera inévitablement une hausse marquée de l'occupation du centre de simulation, appelé à jouer un rôle clé dans la préparation des étudiants aux situations cliniques authentiques.

Considérant la volonté du Cégep de poursuivre le développement de ses nouveaux programmes, d'assurer la croissance des effectifs étudiants et de doter le Centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion des services nécessaires à son essor, il est recommandé de :

- convertir en poste régulier le projet spécifique à temps complet à titre de concierge de résidence afin d'assurer les services d'entretien ménager et de surveillance des lieux et des personnes lors des heures d'ouverture du CEC ainsi que la réalisation des travaux de maintenance. Cette ressource offrira également ses services dans les autres lieux de formation ;
- maintenir pour une 2e année le projet spécifique à temps complet à titre de conseiller d'orientation (avec attributions d'aide pédagogique individuel) afin de :
 - offrir à la clientèle étudiante les services en orientation ;
 - informer, conseiller et assister les étudiants relativement à leur cheminement scolaire ;
 - assurer un suivi du dossier scolaire de l'étudiant tant sur le plan administratif que sur le plan de la réussite ;
 - conseiller les enseignants et la direction relativement aux programmes d'enseignement et au cheminement scolaire des étudiants ;
- poursuivre pour une 2e année consécutive le projet spécifique à temps complet de conseiller en services adaptés au service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE) responsable de l'ouverture des plans de service, du suivi des étudiants et d'un rôle conseil auprès des enseignant. Cette ressource a également pour mandat d'assurer un support clinique auprès des étudiants sur le plan psychosocial. Ses services sont aussi disponibles dans les autres lieux de formation, le cas échéant ;
- maintenir pour une 2e année consécutive le projet spécifique à titre de technicien en éducation spécialisée afin d'accueillir et d'accompagner les étudiants rencontrant des difficultés d'ordre psychosocial et d'apprentissage (SAIDE). Plus spécifiquement, il a aussi pour fonction d'aider les étudiants à développer leurs compétences en lien avec les difficultés d'apprentissage, de les référer vers des ressources externes et d'assurer un suivi de nature psychosociale dans le milieu. Cette personne réalise aussi des activités visant à promouvoir la santé et à prévenir l'émergence de problématiques sociales dans le milieu. Il est également recommandé de rehausser le pourcentage de la tâche de 50 % à 100 % (temps complet) en raison de l'arrivée d'une deuxième cohorte d'étudiants dans les trois nouveaux programmes implantés au CEC de Vaudreuil-Dorion à l'automne 2025 ;
- maintenir pour une 2e année consécutive le projet spécifique à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer le fonctionnement de la matériathèque pour le programme de techniques d'éducation spécialisée. En effet, cette ressource veille à l'entretien, aux commandes, aux prêts et à la supervision du matériel de la matériathèque. Il est également recommandé de rehausser le pourcentage de la tâche de 50 % à 79 % en raison de l'arrivée d'une

deuxième cohorte d'étudiants dans le nouveau programme de techniques d'éducation spécialisée implantés au CEC de Vaudreuil-Dorion à l'automne 2025 ;

- poursuivre pour une 2e année le projet spécifique à temps complet d'agent de soutien administratif, classe 1 afin d'assurer notamment le soutien à la logistique et la surveillance d'examen pour les étudiants référés par le Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE) ainsi qu'un support à l'organisation d'événements destinés aux étudiants;
- poursuivre pour une 2e année le projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle (42 %) à titre de concierge de résidence afin de couvrir l'ensemble des heures d'ouverture du centre qui s'étirent de 7 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi. Un seul concierge de résidence ne peut couvrir la totalité de cette plage horaire (11 heures par jour).

Pour le Centre d'études collégiales de St-Constant, il est proposé de :

- convertir en poste régulier le projet spécifique à temps complet à titre de conseiller en services adaptés afin d'attribuer une ressource dédiée au Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE) responsable de l'ouverture des plans de service, du suivi des étudiants et d'un rôle-conseil auprès des enseignants. Par ailleurs, en plus du SAIDE, cette ressource supporte le service psychosocial, le plan d'action sur les violences à caractère sexuel (VACS) et celui en santé mentale (PASME) ;
- maintenir le projet spécifique à temps complet à titre de concierge de résidence (quart de soir) pour une 3e année afin d'assurer les services d'entretien ménager et de surveillance des lieux et des personnes lors des heures d'ouverture du CEC ainsi que la réalisation des travaux de maintenance. Cette ressource offrira également ses services dans les autres lieux de formation.

Les coûts salariaux engendrés par l'ajout de ces ressources seront assumés à même le budget de fonctionnement.

B. DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE

Depuis les dernières années, Services Québec ne réfère presque plus de clientèle pour les cours crédités de la formation continue. Incidemment, les activités de recrutement d'étudiants deviennent primordiales afin de palier à cette perte d'inscription. Il faut davantage miser sur la promotion et les communications. De plus, l'accroissement des activités au Centre d'études de Vaudreuil entraînera une utilisation accrue de l'agente de soutien administratif en place délaissant ainsi les tâches assignées par la direction de la formation continue notamment la gestion des tests d'évaluation de français (TEF). Par conséquent, il est proposé de maintenir le projet spécifique à temps partiel (60 %) à titre d'agent de soutien administratif, classe 1 qui a pour responsabilités notamment :

- le support aux activités de recrutement, de communication et de promotion des services de la formation continue ;

- la gestion des listes d'intérêt pour les formations créditées et les séances d'information, l'envoi des infolettres et la réponse aux demandes d'informations sur les réseaux sociaux ;
- la gestion découlant des demandes d'administration des tests d'évaluation de français (TEF) ;
- le remplacement et le support à l'agente de soutien administratif à l'accueil, au besoin.

C. DIRECTION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES

Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE)

Le Cégep de Valleyfield enregistre une augmentation significative et constante d'une année à l'autre du nombre d'étudiants en situation de handicap. Cette augmentation d'étudiants a pour effet direct de hausser le nombre d'examens à administrer ainsi que le nombre de surveillances attitrées dans les locaux du SAIDE. L'accompagnement de ces étudiants nécessite également un soutien administratif de qualité pour assurer une bonne gestion des accommodements et la coordination entre les différents départements. C'est pourquoi, il est proposé de poursuivre le projet spécifique à temps complet à titre d'agent de soutien administratif, classe 1. Cette ressource additionnelle permet d'optimiser l'efficacité des démarches administratives au SAIDE et de réduire le temps supplémentaire octroyé aux deux agentes de soutien administratif, classe1 présentement en poste ou l'utilisation de ressources surnuméraires. De plus, en combinant les trois ressources administratives dédiées au SAIDE, cela permet de couvrir l'entièreté des plages horaire du service SAIDE (de 7h à 19h).

Les coûts salariaux engendrés par cette ressource sont assumés à même le budget de fonctionnement du Cégep.

D. DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Compte tenu de la réorganisation de certaines tâches des ouvriers spécialisés au sein du service des ressources matérielles, il est recommandé d'abolir le poste d'ouvrier certifié d'entretien et de créer un poste régulier à temps complet de tuyauteur qui, en sus de ses tâches normales, aura pour responsabilités de :

- effectuer des travaux d'entretien, de réparation et de transformation relevant de plusieurs métiers du bâtiment ;
- effectuer des travaux d'entretien général des installations et des bâtiments et s'occuper de l'entretien préventif et sécuritaire des lieux et de l'équipement ;
- collaborer avec du personnel de niveau technique ou ouvrier dans des travaux spécialisés.

Les coûts salariaux engendrés par cette ressource sont assumés à même le budget de fonctionnement du Cégep.

E. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Depuis 2020, le Cégep enregistre une augmentation substantielle du nombre de requêtes. Les causes de cette augmentation sont multiples, mais citons notamment :

- le soutien aux étudiants avec leur connectivité et les outils disponibles à distance comme Microsoft 365 et Antidote ;
- les avis de sécurité provenant des instances gouvernementales et de nos outils de détection ;
- les technologies supplémentaires utilisées en classe.

De plus, avec l'ouverture du CEC de Vaudreuil-Dorion et l'accroissement du nombre d'étudiant au CEC de Saint-Constant, la demande de soutien informatique est grandissante dans ces centres. Par conséquent, une présence régulière dans les deux CEC est requise afin de pouvoir répondre sur place aux demandes de soutien informatique.

Pour ce faire, il est proposé de maintenir le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en informatique, qui, en sus de ses tâches normales aura pour responsabilités de :

- assurer une présence dans les CEC et répondre aux demandes de soutien sur place ;
- supporter les étudiants, notamment pour leur connectivité et autres outils qu'ils utilisent ;
- aider au surcroît de demandes au campus principal ;
- préparer le matériel informatique pour les employés ;
- effectuer la maintenance du parc informatique du Cégep.

Les coûts salariaux engendrés par l'ajout de cette ressource seront assumés à même le budget de fonctionnement.

F. DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES, DU DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET DES COMMUNICATIONS

Au fil des années, les besoins en termes de communication ont augmenté considérablement au sein du Cégep notamment avec l'actualisation de la carte des programmes à la formation régulière et continue et la hausse d'effectifs étudiants déjà observée et anticipée. Dans ce contexte, il est recommandé de créer un projet spécifique à temps complet à titre de technicien en information qui aura comme principales tâches de soutenir les conseillers en communication notamment :

- en assurant une mise à jour plus constante du site Web et d'Omnivox;
- dans la gestion de médias sociaux pour l'ensemble de nos plateformes et de nos pages actives, dans divers besoins de communication interne, dont le développement de la marque-

employeur et l'expérience-étudiante en plus des activités dans nos trois campus;

- en réponse aux besoins et aux projets de la Direction de la formation continue et de la Direction des affaires étudiantes.

Enfin, cette nouvelle ressource aura un impact direct sur la communication transmise aux futurs étudiants de notre milieu, au sein des écoles secondaires, ainsi qu'auprès des jeunes adultes à la Formation continue.

Les coûts salariaux engendrés par l'ajout de cette ressource seront assumés à même le budget de fonctionnement.

8.6.2. Adoption du budget de fonctionnement 2026-2027

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratif, présente le point.

La préparation du budget de fonctionnement 2026-2027, dont vous trouverez les détails joints au présent état de situation, a été réalisée en considérant les paramètres budgétaires déposés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 7 mai dernier et les hypothèses de la page 3 du document joint (Budget de fonctionnement 2026-2027).

Des échanges ont lieu durant la présentation. La situation budgétaire est positive pour l'établissement et plus favorable, de manière générale dans le réseau collégiale, que l'an dernier. La hausse de l'effectif étudiant apporte de bonnes perspectives pour l'an prochain. Toutefois, M. Rémillard précise que les coupures de 151 M$ subies dans le réseau collégial en 2025-2026 n'ont pas été réinjectées pour la prochaine année.

En suivi de l'analyse détaillée du projet de budget de fonctionnement au comité exécutif du 2 juin 2026, ce dernier vous est déposé pour adoption au conseil d'administration du 16 juin 2026.

M. Bolduc souligne, à la fin de la présentation, la qualité de la présentation et tout le travail réalisé derrière l'opération budgétaire. Il remercie l'équipe de la Direction des services administratifs ainsi que l'ensemble des personnes impliquées.

Considérant les paramètres budgétaires déposés par le MES pour l'année financière 2026-2027;

Considérant les hypothèses pour l'élaboration du budget de fonctionnement de 2026-2027;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du comité exécutif du 2 juin 2026;

Il est proposé par M. Marc-André D'Amour
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-662.8.6 D'ADOPTER LE BUDGET DU FONDS DE fonctionnement pour l'année 2026-2027 tel que présenté par la direction du Cégep, lequel prévoit des revenus de 56 210 039 $ et des dépenses de 56 210 039 $ pour un équilibre budgétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.7. Modification du contrat – Services d'agents de sécurité 2025-2026

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratif, introduit le point.

Le contrat actuellement en vigueur pour des services de prévention, surveillance et contrôle de la sécurité des biens et des personnes a été octroyé à l'agence Gestion Termico Inc. à la suite d'un appel d'offres public et après autorisation par le conseil d'administration en mars 2025. Il est d'une durée de quinze (15) mois et devait se terminer au 30 juin 2026 selon la planification réalisée lors de l'appel d'offres.

Ce contrat visait à combler les besoins pour l'ajout d'un agent additionnel sur les quarts de jour et de soir la semaine ainsi que sur le quart de jour la fin de semaine, le remplacement des vacances annuelles des préposé(e)s à la sécurité de l'équipe interne du Cégep, les journées fériées, des remplacements à plus long terme en lien avec un arrêt de travail ou une démission, des remplacements ponctuels sur demande ou la possibilité d'augmenter la couverture additionnelle des effectifs de sécurité sur certaines plages.

En février et en mars dernier, le conseil d'administration autorisait la nomination d'un secrétaire de comité de sélection ainsi que des membres du comité de sélection en prévision du lancement d'un nouvel appel d'offres public. Cet appel d'offres public a été publié mais a dû être annulé pour des raisons administratives. Il apparait opportun de le planifier à nouveau pour une adjudication en octobre prochain et un nouveau contrat entrant en vigueur le 30 novembre 2026.

Voici les montants associés aux services de base et aux services en option du contrat actuellement en vigueur ainsi que l'utilisation à ce jour du bon de commande du fournisseur Gestion Termico Inc. :

Sous-total du contrat de base *(avant taxes)*	**Sous-total des options** *(avant taxes)*	**Total pour adjudication** *(avant taxes)*	**Dépenses en date de fin mai 2026** *(avant taxes)*
235 112,00 $	161 791,38 $	396 903,38 $	201 316,74 $

L'estimation des heures requises de services pour compléter le mois de juin 2026 est de 692 heures et celle de la prolongation du contrat du 1er juillet 2026 jusqu'au 29 novembre 2026 est de 3 531 heures. Ce nombre d'heures représente un montant additionnel estimé de 121 370 $ (avant taxes) pour la période entre le début juin dernier et le 30 novembre prochain, pour un montant total maximal projeté du bon de commande final de 322 687 $. Le montant total du contrat initial incluant les options sera donc respecté malgré sa prolongation.

Le fournisseur Gestion Termico Inc. a accepté de prolonger la date de fin du contrat jusqu'au 29 novembre 2026, tout en maintenant les tarifs horaires soumissionnés dans le cadre du contrat existant qui se prolongera.

Il s'avère important de souligner que l'absence d'un(e) préposé(e) à la sécurité durant un quart de travail pourrait mettre en péril la santé et la sécurité des personnes présentes au Cégep, exposer les bâtiments et biens au vol, vandalisme, feu, etc., ou engendrer la fermeture de la résidence étudiante et du Cégep. De plus, la sécurité est une priorité pour notre communauté depuis les événements du 4 octobre 2024. La présence des préposé(e)s à la sécurité est essentielle en tout temps et indispensable au maintien de l'ordre et au bon fonctionnement de l'ensemble du Cégep et de la résidence étudiante.

Considérant qu'il est indispensable pour le Cégep d'assurer la sécurité des biens et des personnes;

Considérant que l'équipe interne n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins et qu'un modèle de couverture hybride interne et externe est présentement avantageux pour le Cégep;

Considérant que le mandat de la firme Gestion Termico inc. prendra fin le 30 juin 2026 en l'absence d'une prolongation et que le cégep prévoit procéder à un nouvel appel d'offres public d'ici l'automne 2026;

Considérant que le montant total du contrat de la firme Gestion Termico inc., en incluant les options, n'est pas encore atteint;

Considérant que le processus d'appel d'offres public était conforme au Règlement sur certains contrats de services des organismes publics découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

Considérant que le processus d'appel d'offres public était conforme au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01) du Cégep;

Considérant la recommandation favorable de M. Mario Gagné, gestionnaire à la sécurité et à la résidence à la Direction des services administratifs;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-662.8.7 D'AUTORISER UN AVENANT AU CONTRAT INITIAL et d'ainsi modifier le contrat à Gestion Termico Inc.

pour les services d'agents de sécurité pour une période s'échelonnant jusqu'au 29 novembre 2026, tout en conservant une somme maximale de contrat de 396 903,38 $ (avant taxes).

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à autoriser des modifications pour un maximum de 10 % du montant initial au contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Points d'information

9.1. Modification de contrat – Travaux supplémentaires pour la construction de stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Le projet de construction des stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque a été octroyé à Les Entreprises C. Sauvé Inc. lors du conseil d'administration du 28 novembre 2023. Les travaux ont débuté au printemps 2024. Le coût initial du contrat était de 494 765,66 $ (avant taxes).

En avril 2024, lors des travaux d'excavation en prévision du réaménagement du 130 chemin Larocque, un réservoir d'huiles usées ainsi qu'un vérin hydraulique enfouis sous la dalle de béton ont été découverts. Le réservoir a été immédiatement enlevé parce qu'aucun déversement n'a été constaté. Pour le vérin hydraulique, un déversement accidentel d'huile provenant du cylindre a été constaté. Ce réservoir et ce cylindre étaient encore présents à l'endroit de l'ancien bâtiment et probablement liés aux anciennes activités de garage. Cette découverte a mené à l'arrêt temporaire des travaux.

Le Cégep a alors mandaté Groupe ABS pour réaliser une caractérisation environnementale complémentaire des sols et de l'eau souterraine sur le terrain. Les résultats de cette étude ont montré la présence de sols et d'eau souterraine contaminés et ont confirmé la nécessité d'une décontamination importante des sols environnants le vérin. Certains sols analysés ont des concentrations qui dépassent les valeurs limites du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains pour l'usage commercial projeté en tant qu'aire de stationnement. Il a ainsi été recommandé de procéder à la réhabilitation environnementale du site.

Le 8 octobre 2024, le comité exécutif du Cégep a autorisé la signature des documents relatifs à la publication d'un avis de contamination, et ce, avec l'objectif de pouvoir réaliser les travaux de réhabilitation et poursuivre les travaux de réaménagement.

Le plan de réhabilitation a été déposé en avril 2025 et approuvé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en octobre 2025.

Le 16 juin 2025, soit durant la période d'analyse du plan de réhabilitation du MELCCFP, le conseil d'administration du Cégep a autorisé un avenant au contrat initial de l'entrepreneur général, Les Entreprises C. Sauvé Inc., pour un rehaussement de son contrat à une somme maximale de 649 171,57 $ (avant taxes). L'estimation des sommes supplémentaires devant être déboursées par le Cégep pour les travaux additionnels dépassait alors la valeur du 10 % autorisé par la délégation de pouvoir incluse à l'autorisation du contrat initial. L'estimation et l'autorisation par le conseil d'administration ont été réalisées avec comme objectif la reprise des travaux à l'automne 2025 dès l'obtention de l'approbation du MELCCFP.

Ce premier rehaussement, d'une valeur totale de 154 405,91 $, incluait les coûts supplémentaires pour la présence de débris dans le sol, la découverte de vieilles fondations, la présence d'un réservoir enfoui d'huiles usées, la découverte d'un cylindre de levage percé provenant de l'ancienne station-service accompagnée de sols et d'eau contaminés provenant de l'huile du cylindre ainsi qu'une contingence de 10 % sur les travaux à venir.

Les travaux de construction n'ont pas pu être repris avant la saison hivernale 2025-2026. Ainsi, une nouvelle révision des coûts a été complétée récemment avec l'entrepreneur. La négociation est toujours en cours Cégep avec l'appui des professionnels au dossier.

Voici le résumé des justifications pour les nouveaux coûts supplémentaires (avant taxes) de ce contrat :

1- Travaux supplémentaires au contrat de base (notamment lampadaires et pavé uni perméable)
2- Arrêt des travaux de 2024 à 2026 et clôture de chantier
3- Gestion des sols contaminés
4- Temps d'arrêt et attente lors de l'analyse des échantillonnages
5- Contingence de 15 % du montant additionnel sur les travaux à venir (décontamination et imprévus)

Total : 180 939,77 $ (27,8 % du montant du contrat rehaussé en juin 2025 et rehaussement total de 67,7 % par rapport au montant du contrat initial)

Au comité exécutif du 2 juin dernier, le Cégep autorisait, pour le projet de construction des deux stationnements, un rehaussement d'une valeur de 17 534,50 $ (avant taxes) du contrat des services spécialisés en gestion des sols et des eaux contaminés à Groupe ABS ainsi qu'un rehaussement d'une valeur de 25 600 $ (avant taxes) du contrat des services professionnels d'ingénierie à Shellex Groupe Conseil afin de permettre la poursuite des travaux de réaménagement.

L'acquisition, l'aménagement et la réfection des stationnements devant être réalisés en mode autofinancé, ce projet est financé par le solde de fonds du

Cégep afin de maintenir le prix des vignettes de stationnement le plus bas possible.

À ce jour, les dépenses depuis 2020 pour le projet de construction des stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque, incluant l'acquisition des terrains, se chiffrent à un total de 767 860 $ (incluant les taxes nettes) et des engagements totalisant 446 798 $ (incluant les taxes nettes) pour les bons de commande de l'entrepreneur général et des services professionnels et spécialisés. Cela représente donc un coût total de 1 214 658 $ (incluant les taxes nettes). Ce précédent montant exclut la présente modification de contrat à l'entrepreneur général, qui portera pour sa part le coût total du projet à un montant de 1 408 150 $ (incluant les taxes nettes).

Il est aussi précisé que les montants présentés ne sont pas finaux, mais il était requis d'informer les membres de l'évolution des travaux supplémentaires à prévoir dans le projet. Plusieurs facteurs sont expliqués pour impacter les montants à la hausse.

Considérant que le Cégep a prévu compléter la construction des stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque en vertu de l'obligation de se doter de places de stationnement supplémentaires pour les phases 1 et 2 de la résidence étudiante ;

Considérant que le Cégep a octroyé le contrat de construction des stationnements au 114 et au 130 chemin Larocque à Les Entreprises C. Sauvé Inc. pour une somme totalisant de 649 171,57 $ (avant taxes) à ce jour ;

Considérant que le processus initial d'appel d'offres public était conforme au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics découlant de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

Considérant que des travaux supplémentaires importants dont le coût dépasse le seuil de 10 % du montant du contrat initial sont nécessaires;

Considérant le financement par le solde de fonds du Cégep;

Considérant qu'il y a présence de contaminants dont la concentration excède les valeurs limites réglementaires sur le terrain situé au 130 chemin Larocque;

Considérant que les travaux doivent être exécutés en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et ses règlements et que l'approbation pour la réhabilitation environnementale a été octroyée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

Considérant la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Groupe conseil Shellex, de la firme Groupe ABS inc. et de M. Robert Ranger, coordonnateur au service des ressources matérielles;

Un suivi sera présenté au comité exécutif le 3 juillet, mais il était important de faire un point d'information aux membres du CA.

9.2. Cadre de référence sur l'utilisation de l'intelligence artificielle

M. Etienne Leduc, directeur des études, présente le point. Il dépose séance tenante une présentation PowerPoint pour résumer le cadre de référence. Des échanges ont lieu entre les membres notamment sur le niveau d'utilisation d'un département d'enseignement à l'autre qui diffère, ce qui peut parfois nécessiter des ajustements de la part d'étudiant(e)s. D'autres outils seront ajoutés au fil du temps. D'autres échanges ont lieu sur le sujet et certaines préoccupations et enjeux entourant l'utilisation de l'IA. Il est rappelé que la Direction du Cégep soutient l'utilisation de l'IA dans les pratiques pédagogiques et administratives, mais souhaite y aller de manière progressive pour respecter le rythme de la communauté interne.

9.3. Du président

M. Bolduc informe les membres de sa participation aux cérémonies de fin d'études le 27 mai dernier au campus principal. Il rappelle que la remise du DEC honorifique a été effectuée lors de cette soirée, à Mme Mélanie Ederer. Plus de 1 400 personnes y ont participé.

Finalement, il informe les membres de sa présence le 19 juin prochain, lors de l'inauguration des nouveaux espaces en Génie mécanique et Génie civil, au campus principal. L'ensemble des membres sont invités. Plusieurs personnes sont attendues. L'événement se tiendra en présence de M. Claude Reid, député de Beauharnois.

9.3.1. Modification – Calendrier des rencontres du CA

M. Bolduc informe les membres que la rencontre prévue le 8 juin 2027 est déplacée au 15 juin 2027.L'invitation sera déplacée sous peu aux agendas des membres.

9.4. Du directeur général

M. Rémillard informe les membres du lancement de la revue scientifique qui a eu lieu le 15 mai dernier. L'événement avait lieu en collaboration avec la Fondation du Cégep et le programme Sciences de la nature. Il ajoute également qu'une lettre d'invitation a été acheminée au Scientifique en chef, M. Jérôme Dupras, nommé récemment par le Gouvernement du Québec, afin qu'il puisse participer au prochain lancement en 2027.

9.4.1. Revue de presse du 4 mai au 8 juin 2026

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse.

9.5. Du directeur des études

9.5.1. Statistiques d'admission par programme pour l'automne 2026 – 3e tour SRAM

M. Leduc présente les statistiques d'admission pour l'automne 2026 à la suite du 3e tour du SRAM. Il rappelle que des mesures ont été réalisées pour mieux contrôler les demandes d'admission dans les programmes. Il faudra aussi surveiller les plateaux sportifs qui sont en débordement. Des changements mineurs ont été effectués dans le cadre-horaire de l'an prochain où la plage de 16 h à 18 h sera ouverte pour quatre groupes pour le moment.

9.5.2. Bilan de travail de la commission des études pour 2025-2026

M. Leduc dépose aux membres le Bilan de travail de la commission des études pour 2025-2026. Les membres sont invités à en prendre connaissance s'ils le souhaitent.

10. Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour la période estivale 2026

M. Jean-François Bolduc, président, présente le point.

À l'article 5.8 du Règlement n°1 portant sur la régie interne, il est prévu que, durant la période estivale, le comité exécutif peut se voir confier les pouvoirs du conseil d'administration pour tout point nécessitant une décision, et ce, par simple résolution.

À sa première assemblée de l'automne, le conseil d'administration entérine les décisions qui relèvent normalement du conseil d'administration, mais qui ont été prises par le comité exécutif durant cette période.

Il est proposé par Mme Dominique Leduc
Et appuyé par M. James-William Caron

A-662.10 DE DÉLÉGUER LES POUVOIRS DU CONSEIL d'administration au comité exécutif pour tout point nécessitant une décision relevant du conseil durant la période estivale 2026, et ce, à compter de la présente assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 29 septembre 2026 à 18 h 30, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield. Il souhaite un bel été à l'ensemble des membres.

12. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par M. James-William Caron

A-661.11 DE CLORE LA 662e ASSEMBLÉE régulière du conseil d'administration à 20 h 26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée

Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am
PV CA662